

Avenant au contrat précisant les conditions spécifiques d'investissement sur ATHENA CMS Octobre 2025 - FR001400Z3Q4

*Données obligatoires

*N° du contrat : _____

*Nom de l'adhérent : _____ *Prénom : _____

*Date de naissance : / /

*Adresse postale : _____

*Code postal : _____ *Commune : _____ *Pays : _____

Dans le cadre de son Contrat, l'adhérent a la possibilité d'investir une partie de son épargne sur le support en unité de compte ATHENA CMS Octobre 2025.

dont le code ISIN est : FR001400Z3Q4

selon les conditions décrites ci-après, dans le présent document.

Par dérogation à la notice d'information qui a été remise à l'adhérent lors de l'adhésion à son contrat de Plan d'Épargne Retraite PER by UNEP auprès de l'UMR, les dispositions suivantes s'ajoutent ou sont modifiées. Elles ont pour objet de présenter les risques et les règles de fonctionnement afférents au support ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4.

Période de commercialisation du : 02 mai au 22 octobre 2025

- **Pour les adhésions :** avant le 14 septembre 2025
- **Pour les versements libres complémentaires :** jusqu'au 17 octobre 2025
- **Pour les arbitrages :** jusqu'au 22 octobre 2025

Pour être prises en compte, les opérations d'adhésions, de versements complémentaires doivent impérativement parvenir, complètes et signées, avant les dates précitées.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES UNITÉS DE COMPTE CONSTITUÉES D'INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES

Un produit structuré est un titre de créance complexe.

Les unités de compte constituées d'instruments financiers complexes sont des produits financiers présentant une performance conditionnelle qui n'est constatée qu'à la date de maturité ou à une date de remboursement anticipé telle que décrite dans la brochure commerciale de présentation, et dont les paramètres sont prédéfinis en fonction des évolutions des marchés financiers. La performance du support est sensible à des scénarii extrêmes et ne représente pas un engagement de l'assureur. L'assureur ne garantit pas non plus l'adhérent vis-à-vis de l'éventuel risque de défaut de l'émetteur du support de l'unité de compte, ce risque étant intégralement assumé par l'adhérent.

L'attention de l'adhérent est attirée sur le fait que les supports en unités de compte constitués d'instruments financiers complexes sont des supports risqués. Ces supports s'adressent à des adhérents ayant un profil de risque élevé.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie, mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

CARACTÉRISTIQUES ET MODALITÉS D'INVESTISSEMENT / DE DÉSINVESTISSEMENT

L'investissement sur le support ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4 est réservé aux opérations de versements libres et/ou d'arbitrage dès lors que vous avez choisi le mode de gestion libre en partie ou en totalité sur votre contrat. La demande d'investissement sur le support pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison du nombre insuffisant de parts émises par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le Fonds Euros ou sur un fonds monétaire disponible au sein du contrat PER by UNEP.

L'investissement sur le support ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4 aura lieu à la date du 04 novembre 2025, les fonds seront investis sur un fonds monétaire disponible au sein du contrat PER by UNEP jusqu'à cette date.

ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4 n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion du contrat : rachats/retraits, versements programmés, investissement progressif, dynamisation des intérêts du fonds Euros, sécurisation des plus-values des supports en unités de compte, arbitrages en cas de moins-values, rééquilibrage de l'allocation d'actifs cible.

Les éventuels détachements de coupons seront investis sur le Fonds Euros du contrat PER by UNEP.

Le capital constitué sur les unités de compte constituées d'instruments financiers complexes est, à l'échéance du produit, arbitré gratuitement vers un fonds monétaire disponible au sein du contrat PER by UNEP.

Instrument financier garanti en capital à l'échéance (hors frais du contrat, hors fiscalité et hors défaut de paiement de l'émetteur) mais non garanti en cours de vie.

Période de commercialisation du 02 mai au 22 octobre 2025

- o Sous-jacent de référence : TAUX CMS EUR 10 ANS
- o Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Le TAUX CMS EUR 10 ANS représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">o Code ISIN : FR001400Z3Q4o Emetteur : Morgan Stanley & Co International Plco Garant : /o Valeur nominale : 1 000 €o Minima de souscription : 5 000 € | <ul style="list-style-type: none">o Durée (hors remboursement anticipé) : 12 anso Date d'émission : 2 mai 2025o Date d'échéance : 31 octobre 2037 |
|---|---|

Le support est susceptible d'être remboursé par anticipation pour la première fois le 31 octobre 2026.

Les autres dates de remboursement anticipés possibles figurent dans la documentation financière du support.

Il convient de se référer à la documentation financière du support pour connaître l'exhaustivité des conditions d'investissement et de désinvestissement relatives à ce support.

Les frais applicables peuvent être consultés dans la notice d'information du contrat PER by UNEP et dans la documentation financière du support (DIC).

AVERTISSEMENT PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT DE L'ADHÉRENT

Avant d'investir sur le Support, je me suis assuré(e), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon conseiller, avoir bien compris la nature du Support, les particularités de son fonctionnement, ses objectifs et les risques afférents.

Le support doit être considéré comme un placement risqué.

L'attention de l'adhérent est expressément attirée sur le fait que l'épargne investie sur le support n'est assortie d'aucune garantie en capital en cours de vie et qu'il peut perdre la totalité de son investissement. Cependant, le support est assorti d'une garantie en capital, à l'échéance, hors frais liés au contrat, hors fiscalité et hors défaut de paiement de l'émetteur.

La valeur du support

o peut être soumise aux variations et risques des marchés d'actions*, de taux, de crédit** et/ou de change
et

o comporte des risques spécifiques de liquidation et de volatilité

* Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché.

** L'adhérent est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

Ainsi, il y a un **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI**, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme). Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise à l'adhérent s'entendent hors frais liés au contrat PER et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

- o Dans des conditions anormales de marché, **le support peut devenir faiblement liquide voire totalement illiquide**, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre le support ou par une dégradation substantielle du prix en cas de rachat/transfert, d'arbitrage ou de dénouement du contrat.
- o Différents scénarii de performance sont décrits dans la documentation financière du support.
- o **Les investissements sur le support sont réalisés sous réserve de l'enveloppe disponible auprès de l'émetteur.**
- o **Il est recommandé pour l'adhérent que l'investissement sur ce support ne représente pas 100% de l'investissement total de son contrat, dans un principe de diversification.**
- o **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur – la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.**

■ DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT

- Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes.
- Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de : ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4 et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- o des Termes et Conditions indicatifs/définitifs,
 - o du « Document d'Informations Clés »,
 - o de la Brochure commerciale.
-
- Je déclare avoir reçu de la part de mon Conseiller l'ensemble des informations nécessaires à ma parfaite compréhension de la nature du support, des risques y afférents, notamment du risque de perte de l'intégralité de mon capital, ainsi que des conséquences d'une sortie anticipée.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, j'accepte le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

J'accepte les conditions d'investissement sur le Support et ai pris connaissance des avertissements précisés ci-dessus.

Je peux consulter la documentation de ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4 sur mon espace adhérent.

■ QUESTIONNAIRE - (à remplir obligatoirement)

Un questionnaire ayant pour but de s'assurer de votre compréhension du fonctionnement de l'instrument financier ATHENA CMS Octobre 2025 FR001400Z3Q4 doit être complété.

Votre investissement sur le support ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions.

■ **Fait à _____ le : ____ / ____ / _____**

Signature de l'adhérent :

Le contrat PER by UNEP est distribué par la Société UNEP Diffusion Courtage et ses partenaires courtiers, inscrite à l'ORIAS en sa qualité de courtier d'assurance sous le numéro 07 005 716, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 353 356 439. Siège social : 12 rue Clapeyron, 75008 Paris

Le conseiller de UNEP Diffusion Courtage est l'interlocuteur privilégié de l'adhérent. Il l'accompagne lors de l'adhésion à son PER by UNEP, puis tout au long de son exécution.

Le souscripteur peut formuler toute remarque ou réclamation auprès de son conseiller qui se chargera d'apporter une réponse appropriée. Si la réponse apportée par le conseiller ne satisfait pas totalement le souscripteur, il peut adresser sa demande au service réclamation de UNEP Diffusion Courtage, par courrier à l'adresse postale suivante : Service réclamation de UNEP Diffusion Courtage - 12 rue Clapeyron, 75008 Paris. La société UNEP Diffusion Courtage s'engage à accuser réception de la demande dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de sa réception et à répondre à la demande dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation. Si un désaccord subsistait, après épuisement des procédures internes et avant tout recours judiciaire, le souscripteur peut adresser un courrier, par voie postale, à la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation à l'adresse : 27 Avenue de la Libération, 42400 SAINT CHAMOND.

Les conseillers de UNEP Diffusion Courtage (collaborateurs salariés et ses partenaires courtiers) peuvent percevoir à ce titre une rémunération conditionnée pour partie à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et le cas échéant des avantages économiques liés à l'atteinte d'objectifs similaires.



Le contrat PER by UNEP, contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'association ADERM enregistrée sous le n°W442025068, auprès de l'UMR, est assuré par l'UMR - société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €, Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459-75436 Paris Cedex 09.

Siège social de l'UMR et de l'ADERM : 12 rue de Cornulier - 44 000 Nantes.

